

1
Séance du mardi 6 juillet 1915.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. M. Arinond, Amie, Astier, Beauvisage, Alexandre Bérard, Barbier, Chastenet, Donner, Ferdinand Dreyfus, Dupont, Guiller, Louriès, Maurice Faure, Milliet-Lacroix, Michel, Perchot, Peronnat, Steeg, De Selves, — Petitjean, Chierzy, Bronillot.

M. Milliet-Lacroix explique pourquoi il a refusé, après réflexion, de faire partie de la commission chargée de répartir les deux millions votés pour les œuvres — concernant les prisonniers de guerre. Il a considéré qu'il ne pouvait accepter cette mission en sa qualité de membre de la commission des finances chargée précisément de contrôler cette répartition.

M. le Président estime qu'en effet, dans cette situation, il était prudent de s'abstenir.

M. Milliet-Lacroix fait à la commission une seconde communication relative au rapport qu'il a préparé sur le marché coalé.

par la Société des mornes françaises. Le nouveau secrétaire d'Etat à la guerre M. Chierzy fait partie du conseil d'administration de la dite administration. Il hésite, dans ces conditions, à conserver le rapport sur cette question.

M. le Président dit qu'il vient de voir M. Chierzy et qu'il lui a donné l'assurance que la commission, après un examen approfondi de la question, a reconnu que rien, dans cette affaire, ne portait atteinte à l'honneur de M. Chierzy.

Il déclare l'incident clos.

M. M. Fernand David, ministre de l'Agriculture, Chierzy, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, et Mandière, contrôleur général au même ministère, sont introduits et prennent place au bureau.

M. le Ministre fait connaître à la commission qu'il a entretenu M. le Président du Conseil et M. Chierzy, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre du contre-projet de M. M. Perchet, d'hopites et Emile Dupont relatif au projet de loi autorisant l'acquisition de viandes frigorifiées. Il est résulté de cet entretien que tout en rendant hommage à M. Perchet et aux co-signataires de l'amendement

Des efforts qu'ils ont faits pour arriver à un résultat identique à celui que porterait le Gouvernement, ce dernier ne peut s'y rallier parce qu'il ne lui trouve pas une valeur opérante suffisante. On ignore à quel prix on contractera et si on trouvera des vendeurs.

M. le Président informe le ministre et la commission une lettre de M. le Président du Conseil lui faisant savoir que la discussion du projet de loi sur les viandes frigorifiées ne pourrait venir devant le Sénat jeudi prochain et qu'il conviendrait d'en ajourner la discussion à la semaine prochaine.

M. le ministre examine successivement les diverses solutions proposées par le contre-projet et après les avoir successivement combattues, se résume en disant que le Gouvernement sait gré à ses auteurs de leurs efforts, mais qu'il lui est impossible de l'adopter et demande à la commission de vouloir bien adopter le projet du Gouvernement.

M. Perchet prend ensuite la parole et défend le contre-projet et en fait ressortir, au point de vue financier, les avantages.

Après un court échange d'observations entre M. M. Perchet, Marschère, Aimond et

4

le ministre déclare qu'il tiendra grand compte des observations de M. Perchoz et de celles qui viennent d'être échangées entre les membres de la commission. Il y a un terrain d'entendre à chercher et il ne demande pas mieux, en ce qui le concerne, de joindre ses efforts à ceux de la commission pour trouver une solution transactionnelle.

M. le Président fait remarquer que le projet en discussion a déjà subi d'assez nombreuses modifications.

De nouvelles observations sont ^{encore} échangées entre M. M. Dupont, Chastenet, Michel, Perchoz, et Barbier, le ministre et M. Chieny. Ces deux derniers se retirent.

M. Petitjean donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture, en addition aux crédits provisoires ouverts au titre de l'exercice 1915, de crédits applicables à la remonte des haras.

Le rapport est adopté.

M. Armond, rapporteur général, donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant à assurer aux placements ou emplois

5
en rentes sur l'Etat les placements ou
emplois en obligations de la Défense nationale.

Ce rapport est adopté.

N. le rapporteur général donne ensuite
lecture de trois rapports sur trois projets de
loi, adoptés par la Chambre des Députés, et
relatifs aux objets suivants: Convention entre
le ministre des finances et le gouvernement de
la Banque de France; Fixation du taux de
la taxe de fabrication sur les alcools d'origine
industrielle; annulation de crédits concernant
le budget de la guerre.

Ces trois rapports sont successivement
mis aux voix et adoptés.

N. le Président donne ensuite lecture
d'une lettre qu'il a reçue du Président de
la commission du budget sur la marche
de travail à adopter ^{respectivement} par les deux commissions
financières. ~~respectivement~~

La séance est levée à 4 heures.